République française
DEPARTEMENT
DU RHONE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 08 Septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 09

DATE DE LA CONVOCATION :
02 Septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le huit septembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS – Olivier AIGLON – Fabrice FOURDIN – Fanny CHABRAN - Christian RULLIAT – Jocelyne DAVIRON RADIX - Guy LHOPITAL – Virginie BLUM
Etait absent : Pierre DURAND (pouvoir donné à Agnès NELIAS)
Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2025-104
Objet de la délibération : Demande de subvention dans le cadre de la Sauvegarde de l'Art Français pour les travaux de rénovation Chapelle de Châteauvieux

La Chapelle de Châteauvieux, intégralement inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 7 novembre 1979, présente un intérêt patrimonial notable, justifiant ainsi son entretien et sa restauration. Cet édifice constitue un élément emblématique de l'histoire et de l'identité de la commune, auquel les habitants sont particulièrement attachés.

L'association « Les Amis de la Chapelle de Châteauvieux » assure l'animation et les visites du lieu, principalement au cours de la belle saison. La chapelle accueille des manifestations culturelles ponctuelles telles que des concerts et elle est intégrée au circuit touristique « chapelles et églises romanes des Monts et Coteaux du Lyonnais ».

Ainsi, la chapelle accueille entre 8 000 à 10 000 visiteurs par an.

Madame la Maire rappelle, qu'en lien avec les services de l'Etat en charge des monuments historiques, une étude diagnostic a été confiée, après consultation, au cabinet Architecture et Héritage.

Le diagnostic a pris en compte la restauration complète de la chapelle, compris façades et toitures, en distinguant les priorités et en proposant un phasage en plusieurs tranches fonctionnelles.

Madame la Maire expose qu'une subvention peut être sollicitée au titre de la Sauvegarde de l'Art Français, dans le cadre des travaux à lancer pour la rénovation de la Chapelle de Châteauvieux.

Les travaux relatifs à la réfection de la charpente et de la couverture sont prioritaires, le montant total estimatif de l'opération se présente comme suit :

=) pour la partie travaux, réfection de la charpente et de la couverture
Soit un total de 380 480 € HT, soit 456 576 € TTC

=) pour la partie maitrise d'œuvre à (mission de base et mission complémentaire OPC) : 39 950.40 € HT et 3 043.84 HT €, soit 42 994.24 € HT représentant un total TTC de 51 593.09 TTC

Soit un total général de 423 474.24 € HT, soit 508 169.09 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la Sauvegarde de l'Art Français pour les travaux relatifs à la rénovation de la Chapelle de Châteauvieux
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents afférents,

- **CHARGE** Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Guy LHOPITAL Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 15 SEP. 2025
Publication ou notification du : 15 SEP. 2025
Publication site internet le : 15 SEP. 2025
Affichage liste des délibérations le : 12 SEP. 2025